

## ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

**Le Maire de la Commune d'AUDRUICQ,**

**Vu** le Code général de la Fonction Publique,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** la délibération du 29 novembre 2007 relative à la détermination des ratios d'avancement de grade,

**Vu** la délibération n°2017-058 du 10 octobre 2017 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique Paritaire,

**Vu** la délibération n° 2020-073 du 15 décembre 2020 relative à la détermination des ratios d'avancement de grade – Cadre d'emplois des agents sociaux,

**Vu** la délibération n°2023-077 du 16 octobre 2023 modifiant les ratios d'avancement de grade – Cadre d'emplois des Adjoint Administratifs et de la Police Municipale,

**Vu** la délibération n°2024-060 du 14 octobre 2024 modifiant les ratios d'avancement de grade – cadre d'emplois des adjoints du patrimoine,

**Vu** l'arrêté n° 2021-260 du 19 juillet 2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion, à compter de l'année 2021,

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

**Avancement au grade de** : Auxiliaire de Puériculture de Classe Supérieure :

NOM et Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
ADRIANSEN Jeanne	Auxiliaire de Puériculture de Classe Normale	01/12/2025

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

**Avancement au grade de** : Adjoint d'Animation Principal de 2<sup>ème</sup> Classe

NOM et Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
CAPE Kloé	Adjoint d'Animation	01/12/2025

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

**Avancement au grade de** : Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> Classe

NOM et Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
DELHAYE Elodie	Adjoint Administratif	01/12/2025

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

**Article 2** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité, conformément aux dispositions de l'article L. 522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

**Article 3** : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AUDRUICQ, le 9 octobre 2025.

Le Maire,



**Olivier PLANQUE.**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)